

PAYS	VILLE	POPULATION	OBJECTIF D'ATTÉNUATION	ÉMISSIONS EN 2016
ESPAGNE	CÁDIZ	120 000	-40 % (BASE : SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE 2030)	305 681 tCO ₂

Cádiz, à l'avant-garde de la municipalisation de l'énergie

Ville portuaire de 120 000 habitants située dans le sud de l'Andalousie, capitale de la province du même nom (1 200 000 hab.), Cádiz est considérée comme un modèle de politique énergétique municipale en Espagne et en Europe. Signataire de la Convention des maires pour l'énergie et le climat en Europe dès son lancement en 2009, Cádiz s'était alors engagée à réduire ses émissions de 21 % en 2020 par rapport à 2007. Si aucun résultat n'a été reporté, la ville a annoncé la publication d'un plan d'adaptation et d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAAEDC) ainsi que la mise à jour de son inventaire d'émissions fin 2021, avec un objectif de réduction des émissions de 40 % en 2030. En 2016, il était estimé que l'empreinte carbone de la ville s'élevait à 305,6 tCO₂/an.

Municipalisation participative de l'électricité

L'originalité de Cádiz repose sur l'existence depuis l'an 2000 de la plus grande entreprise semi-publique de distribution et de fourniture d'électricité du pays, Eléctrica de Cádiz (EdC), dont le capital est détenu à 55 % par la municipalité (le reste par Endesa et la banque Unicaja).

EdC encourage depuis 2015 la participation active des citoyens dans la gestion publique de l'électricité à travers l'organisation de tables rondes sur la transition énergétique (MTEC) et contre la pauvreté énergétique (MCPE). C'est une décision d'une MTEC qui a amené EdC à fournir de l'électricité certifiée 100 % renouvelable, grâce aux garanties d'origine. Une performance qui permet à EdC de revendiquer une réduction de 58 500 tCO₂/an.

Car Cádiz a longtemps peiné à développer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables sur son territoire, alors même que la ville bénéficie d'un taux d'ensoleillement parmi les plus importants d'Europe, propice au développement du photovoltaïque. EdC ne produit pas sa propre énergie et n'investit pas directement dans des capacités de production renouvelables. Mais depuis 2018, elle encourage l'autoconsommation. En janvier 2020, une exonération de 50 % de la taxe foncière est mise en place par la municipalité pour tous les logements et locaux qui

installent des panneaux photovoltaïques pour leur consommation propre, en plus d'une réduction de 95 % de la taxe sur les constructions, installations et travaux (Cádiz+Cerca, 21/02/2021).

La lutte contre la précarité énergétique

Depuis 2015, la lutte contre la précarité énergétique est devenue une priorité pour le gouvernement « del cambio », alliance des deux coalitions « Ganemos Cádiz » et « Cádiz sí se puede ». Durement touchée par la crise économique de 2008, Cádiz comptait alors un taux de chômage parmi les plus élevés d'Europe (30 %). Un diagnostic révélait alors le gaspillage énergétique de la municipalité et le manque de compréhension des citoyens de leurs factures énergétiques. La nouvelle majorité a donc lancé un premier « Plan de choc contre la pauvreté énergétique ». Trois éditions de ce plan ont permis d'accorder un suivi personnalisé à 2 218 familles, l'organisation de 155 ateliers sur les économies d'énergie et la compréhension des factures d'électricité, auxquels ont participé 1 670 personnes, dont des ménages en précarité énergétique (ESEficiencia, 03/03/2020). En 2017, une MCPE a débouché sur l'adoption d'un tarif social (Bono Social Gaditano), financé à parts égales par la municipalité et EdC, pour réduire la facture énergétique des familles les plus précaires (El Periódico de la Energía, 01/07/2017).

En novembre 2020, EdC a signé un nouvel accord avec la municipalité de Cádiz et les services sociaux pour mettre en place la « Couverture énergétique annuelle » (Cobertura Energética Anual – CEA), une nouvelle aide destinée à garantir un accès minimum à l'énergie aux ménages les plus précaires qui peinent à payer leurs factures. En contrepartie de ce dispositif, testé pendant un an chez trente familles lors d'une phase pilote, chaque ménage bénéficiaire doit assister à un atelier de formation sur l'efficacité énergétique. La CEA offre également à EdC un nouvel argument tarifaire auprès des consommateurs. En effet, il existe un tarif social national auquel contribue chacun des 500 fournisseurs d'électricité du pays, mais que seule la poignée de « fournisseurs de référence » sont en droit de distribuer, favorisant ainsi les grands fournisseurs nationaux aux dépens des entreprises municipales.

Source : Eléctrica de Cádiz